

Conseil Municipal**Séance du jeudi 28 septembre 2023
Convocation du lundi 25 septembre 2023
Ordre du jour**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Subventions Écoles et Centre de Santé Rural Brie Est
- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- Souscription d'un marché auprès du SDESM agissant en centrale d'achat public
- Travaux supplémentaires programme de rénovation éclairage public 2023
- Informations Diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie FAYOL.

Absents excusés :

Mme Sophie MÉNARD ayant donné procuration à Mme Sandrine GAY
Mme Sylvie GUIARD ayant donné procuration à M. Pascal CAMUSET

Monsieur Marc FABRY a été désigné secrétaire de séance.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Pas de remarques

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **VOTE DES SUBVENTIONS 2023 DÉLIBÉRATIONS N°0770192300017**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention de l'école ainsi qu'une demande d'une association, il a donc été décidé d'octroyer des subventions :

- École de La Tombe : 330€
- École de Balloy : 396€
- École de Bazoches-lès-Bray : 2 112€
- Centre de Santé Rural Brie Est : 500€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE DÉLIBÉRATIONS N°0770192300018**

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

❖ **SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRÈS DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DÉLIBÉRATIONS N°0770192300019**

Monsieur Le Maire présente la convention du SDESM qui a pour objet d'accorder à notre commune le bénéfice du marché « Réalisation d'études liées au développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur le territoire de Seine et Marne »

La Participation sera de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché d'études d'énergies renouvelables thermiques

. **APPROUVE** la convention de souscription proposée par le SDESM

. **AUTORISE** le Maire à signer la convention, et tout acte ou document nécessaire à son exécution.

. **AUTORISE** le Maire à exécuter le marché transféré par le SDESM, et à signer tout acte ou document à cet effet.

. **DÉCIDE** de verser la contribution

❖ **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 DÉLIBÉRATION N°0770192300020**

Le SDESM propose de réaliser des travaux supplémentaires concernant le programme de rénovation d'éclairage public, 14 points lumineux sont ajoutés au programme sans surcoût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• **APPROUVE** le programme de travaux supplémentaires d'après le devis de l'entreprise attributaire.

• **TRANSFÈRE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux supplémentaires concernés.

• **DEMANDE AU SDESM** de lancer les travaux supplémentaires concernant le réseau d'éclairage public de la rue des richards, rue des pâtures rue grande.

• **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux du programme 2023.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Table des Délibérations

❖ Approbation du compte-rendu de la sÉance prÉCÉdente	1
❖ vote des subventionS 2023 DÉLIBÉRATIONS N°0770192300017	1
❖ ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'habitation sur les residences secondaires et autres locaux meubles non affectes a l'habitation principale DÉLIBÉRATIONS N°0770192300018	2
❖ SOUSCRIPTION D'un marche aupres du sdesm agissant en centrale d'achat public DÉLIBÉRATIONS N°0770192300019	2
❖ travaux supplementaires programme de renovation éclairage public 2023 DÉLIBÉRATION N°0770192300020	2
❖ informations diverses	3

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires
Après dépôt en Sous-Préfecture le
et publication ou notification le

suivent les signatures :

M. Pascal CAMUSET		M. Frédéric PENOT	
-------------------	--	-------------------	--